



LEGENDE DU PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER

ZONE MIXTE
CARACTERE RURAL
COS: 0.3

MI
voir plan

(II + I)

T2

REPRESENTATION SCHEMATIQUE
DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL

ZONES DEFINIES AU PAG

—

 LIMITE DU PAG

ZMR

 ZONE MIXTE A CARACTERE RURAL

ZONE RESIDENTIEL

ZONE CENTRALE

ETC.

 POUR AUTRES ZONES VOIR PAG JOINT EN ANNEXE

PAP

 DELIMITATION DU PAP

NOMBRE D'ETAGES PLEINS

II

 LIMITE SUPERIEURE

I - II

 LIMITE INFERIEURE ET SUPERIEURE

II

 OBLIGATOIRE

TYPES ET DISPOSITIONS DES CONSTRUCTIONS

OC

 CONSTRUCTION EN ORDRE CONTIGU

ONC

 CONSTRUCTION EN ORDRE NON-CONTIGU

MI

 MAISONS ISOLEES

MJ

 MAISONS JUMEEES

MB

 MAISONS EN BANDE

IMPLANTATION DES IMMEUBLES

 ALIGNEMENT OBLIGATOIRE CONSTRUCTIONS PRINCIPALES

 LIMITES MINIMA MAXIMA DE SURFACES CONSTRUCTIBLES POUR CONSTRUCTIONS PRINCIPALES

 ALIGNEMENT OBLIGATOIRE DEPENDANCES

 LIMITES MINIMA MAXIMA DE SURFACES CONSTRUCTIBLES POUR DEPENDANCES

 DELIMITATION DES LOTS / PARCELLES

 DELIMITATION DE ZONES DIFFERENTES ABERKENNUNG DIFFERENZIERUNG NUTZUNG

LOTS PRIVES CONSTRUCTIBLES

TERRAINS CEDES A LA COMMUNE

DEGRE DE MIXTE DES FONCTIONS

min x%

 POURCENTAGE MINIMAL DE LOGEMENTS PAR IMMEUBLE

x% 1y%

 POURCENTAGE MINIMAL ET MAXIMAL DE LOGEMENTS PAR IMMEUBLE

x%

 POURCENTAGE OBLIGATOIRE DE LOGEMENTS PAR IMMEUBLE

ESPACES VERTS

EV-PU

 ESPACE VERT PUBLIC / INNERÖRTLICHE GRÜNZONE

EV-PR

 ESPACE VERT PRIVE

ADJ

 AIRES DE JEUX

PLANTATIONS EXISTANTES

PLANTATIONS PROJETEES

VOIES DE CIRCULATION

RUES

P

 AIRES DE STATIONNEMENT / EMBLACEMENTS PUBLICS

CHEMINS PIETONNIERS / PISTES CYCLABLES

FORMES DE TOITURES

←→

 ORIENTATION DU FAITE

TP

 TOITURE PLATE

TX

 TOITURE A X VERSANTS, DEGRE D'INCLINAISON

TM

 TOITURE MANSARDEE

ELEMENTS BATIS OU NATURELS A SAUVEGARDER

RESEAUX

 CONDUITE D'EAU PROJETEE

 CONDUITE D'EAU EXISTANTE DN 125

 ELECTRICITE

 CANALISATION EXISTANTE

 EAUX PLUVIALES PROJETEES

 EAUX USEES PROJETEES

▲

 ACCES CARROSSABLE

CONSTRUCTION PRINCIPALE

CONSTRUCTION ANNEXE

PUITS

E

 08-01-2009 MODIFICATIONS SELON DE LA LETTRE DU 02 JANVIER 2009

D

 14-04-2008 MODIFICATIONS SELON REUNION DU 14 AVRIL 2008

C

B

A

INDICE

LOTISSEMENT à KAPENACKER

OBJET: M ET MME ENGEL MARCEL

MAITRE DE L'OUVRAGE: M ET MME BECKIUS GILBERT

ARCHITECTE: SCHUMACHER MANUEL
18, avenue Gaston Didenich
L-1420 Luxembourg
Tél.: 44 17 12 / Fax: 45 53 34
email: architecte@mschumacher.lu

IMPLANTATION LOTISSEMENT KAPENACKER

PLAN 01

AVRIL 2006

ECHELLE 1/250